

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE ADZOPE – YAKASSE ATTOBROU EN
DEUX FOIS UNE VOIE EN REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N°S21/2015

**POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN VUE DU SUIVI ET CONTRÔLE
DES TRAVAUX DE LA ROUTE ADZOPE – YAKASSE ATTOBROU EN DEUX FOIS
UNE VOIE EN REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

1. Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a sollicité un prêt auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) pour financer les travaux de construction de la route Adzopé-Yakassé Attobrou, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché objet du présent avis à manifestation d'intérêt.

2. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif d'établir une liste restreinte de Consultants en vue de la consultation restreinte pour le suivi et contrôle des travaux de construction de la route Adzopé – Yakassé Attobrou en deux fois une voie. Les travaux projetés se présentent comme suit :

- ✓ Itinéraire : Adzopé – Yakassé Attobrou ;
 - ✓ Type de travaux : bitumage en 2 x 1 voie ;
 - ✓ Linéaire : 25 kilomètres ;
 - ✓ Caractéristiques du projet :
- Couche de fondation en graveleux naturels latéritiques épaisseur minimale de 0.20 mètre après compactage sur une largeur de 11.68 mètres,
 - Chaussée : 7.40 mètres :
 - *Couche de base en graveleux latéritique stabilisé au ciment à 4%, épaisseur minimale de 0.18 mètres après compactage et sur une largeur en tête de 7.40 mètres,
 - * revêtue en béton bitumineux de 0.05 mètres.
 - Accotements :
 - *couche de base en graveleux latéritique naturel épaisseur de 0.18 mètres minimum après compactage et sur une largeur en tête de 1.5 mètres,
 - * revêtus en béton bitumineux de 0.03 mètre d'épaisseur minimale après compactage sur une largeur de 2.30 mètres en traversée de village et en sand-asphalt de 0.02 mètre d'épaisseur sur une largeur de 1.50 mètre en zone de campagne.

3. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère des Infrastructures Economiques, invite les candidats intéressés, à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites ci-dessous. Les bureaux de contrôle peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Les services du Consultant comprennent les tâches ci-après :

- actualisation des études techniques des travaux ;
- le contrôle de la mise en œuvre et de la surveillance des travaux ;
- la vérification et la réception des parties d'ouvrages et des travaux ;
- l'établissement des quantités des travaux exécutés ;
- l'analyse et la validation des dossiers d'exécution ;
- la rédaction des rapports périodiques ;
- l'assistance à l'AGEROUTE dans l'exécution du projet ;
- etc...

La mission de suivi et de contrôle sera conduite un Ingénieur génie civil ou des TP (Bac+4/5) en qualité de Chef de mission disposant d'expériences pertinentes et d'experts qualifiés ci-après :

- Ingénieur routier, adjoint au Chef de mission;
- Technicien Supérieur, Spécialisé en ouvrage;
- Expert en environnement;
- Ingénieur géotechnicien, Chef de laboratoire;
- Ingénieur Topographe, Chef de brigade topographique, et se déroulera en quatorze (14) mois dans le département d'Adzopé.

5. Les Consultants intéressés doivent fournir des preuves pertinentes, qui démontrent qu'ils sont pleinement qualifiés pour exécuter les prestations demandées, telles que des brochures, le descriptif de missions similaires déjà réalisées, les attestations employeurs pour le personnel clé, les certificats de service fait ou les attestations de bonne exécution. Les expériences ainsi que l'obtention de références dans le domaine ou les tâches suivantes sont le minimum requis pour la mission :

- Etudes (ou revues) d'APD de projets de construction de routes neuves revêtues en enrobés chauds ;
- Suivi et contrôle de travaux de construction de routes neuves revêtues en enrobés chauds.

6. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

- **Expériences générales, qualification et compétence du consultant ;**
- **Expériences spécifiques en études (revues) d'APD de projets de construction de routes neuves en enrobés chauds ;**
- **Expériences spécifiques en suivi et contrôle de construction de routes neuves revêtues (d'au moins 30 km) en enrobés chauds ;**
- **Expériences spécifiques en suivi et contrôle de travaux de construction d'ouvrages en béton armé.**

7. Compte tenu des prestations attendues, la grille de notation des critères retenus pour la présélection des consultants sur la liste restreinte sera comme suit:

- ✓ **Expériences générales, qualification et compétence du consultant notées sur 10 points**

Le consultant qui fournit l'ensemble des documents demandés permettant de certifier une existence régulière et les références obtenues lors de l'exécution de projet analogues, obtient la note maximale de 10 points.

- ✓ **Expériences spécifiques en études (revues) d'APD de projets de construction de routes neuves en enrobés chauds notées sur 20 points ;**

Le consultant qui a le nombre le plus élevé de projets de ce type, obtient la note maximale de 20 points. Les autres consultants sont notés au prorata de leur nombre de projets et de la note du consultant ayant obtenu la note maximale.

- ✓ **Expériences spécifiques en suivi et contrôle de construction de routes neuves revêtues (d'au moins 30 km) en enrobés chauds notées sur 55 points ;**

Le consultant qui a le nombre le plus élevé de projets de ce type, obtient la note maximale de 55 points. Les autres consultants sont notés au prorata de leur nombre de projets et de la note du consultant ayant obtenu la note maximale.

- ✓ **Expériences spécifiques en suivi et contrôle de travaux de construction d'ouvrages en béton armé notées sur 15 points ;**

Le consultant qui a le nombre le plus élevé de projets de ce type obtient la note maximale de 15 points. Les autres consultants sont notés au prorata de leur nombre de projets et de la note du consultant ayant obtenu la note maximale.

NB : En cas d'égalité de notes entre plusieurs consultants, le consultant ayant réalisé le plus grand nombre de missions de suivi et contrôle des travaux de construction de routes neuves revêtues (d'au moins 30 km) en enrobés chauds en Afrique subsaharienne sera classé en premier.

8. Les Consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le « **Code des marchés publics de la République de Côte d'Ivoire**, tel que modifié par le décret n° 2014-306 du 27 mai et les textes d'application ainsi qu'aux Directives pour la passation des marchés financés par la Banque Ouest Africaine de Développement (**BOAD**) et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (**BIDC**)» et selon la méthode de sélection Qualité-Coût (les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont : T = 0.8 et P = 0.2).

9. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures (heures GMT) du lundi au vendredi.

10. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six exemplaires, sous pli fermé dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard **le mardi 21 avril 2015 à 10 h 00 (heures GMT)** et porter la mention « **manifestation d'intérêt pour la sélection d'un Consultant en vue du suivi et contrôle des travaux de construction de la route Adzopé – Yakassé Attobrou en République de Côte d'Ivoire**».

11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

AGEROUTE
Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats
Sise Avenue Terrasson de Fougères
08 BP 2604 ABIDJAN 08
TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82
Fax: (225) 20 225 10 23
Site web: www.ageroute.ci
Email : ageroute@ageroute.ci et copie à meitevafing@yahoo.fr

NB : Une version numérique en Word (sur CD ROM gravé) de l'offre, devra être jointe obligatoirement.

12. Un maximum de huit (08) bureaux d'études sera retenu à l'issue du présent Avis à Manifestation d'Intérêt pour la Consultation Restreinte.

BOUAKE FOFANA

DIRECTEUR GENERAL DE L'AGEROUTE